



# Rendez-vous des artistes

Peinture sculpture arts visuels

Exposition – Rencontre

4<sup>ème</sup> édition

22, 23 et 24 mars 2019

## Modalités

Cette manifestation organisée par la commission de la culture de Fons Outre Gardon est ouverte aux arts visuels et plastiques.

Elle se tiendra au foyer du village les 22, 23 et 24 mars 2019.

Vendredi 22 mars de 14h à 18h pour les écoles, et vernissage à 18h30

Samedi 23 de 15h à 20h

Dimanche 24 de 10h à 18h. Décrochage à 18h.

La manifestation s'inscrit à nouveau dans un "Itinéraire d'Art", baptisé **Balade Arts** qui regroupe trois villages : Fons (*Rendez-vous des artistes*), Saint Geniès de Malgoirès (*Griffe d'Art*), Sauzet (*L'art du Nu*).

La participation est gratuite. Les œuvres pourront être vendues.

Les écoles de Fons et des villages environnants seront invitées le vendredi après-midi.

### Article 1: Présence des participants

La commission demande aux artistes retenus d'être présents le vendredi après-midi, pour rencontrer les enfants des écoles du village. A cet effet, pour satisfaire la curiosité des écoliers, les artistes pourront apporter le matériel nécessaire à expliquer leur technique. Il ne leur sera pas demandé (*mais ils pourront la faire !*) une "démonstration", mais il est important qu'ils puissent parler de leur art en montrant leurs outils.

Il va sans dire qu'une présence les autres jours est possible, et est appréciée des visiteurs.

Dans le cadre de **Balade Arts** les artistes pourront exposer leurs œuvres dans les villages partenaires. A noter que Sauzet impose le thème "L'art du Nu".

**Résumé de la journée du vendredi :** 10h Accrochage. 12h Buffet offert aux artistes présents l'après-midi.

A partir de 13h30 Visite des écoles. 18h30 Vernissage.

### Article 2 : Sélection

Les candidatures seront examinées d'après photos des œuvres. Le jury de présélection avisera chaque artiste, retenu ou non, de sa décision. Les exposants de l'édition 2019 devront renouveler, majoritairement, leurs œuvres.

Les décisions des organisateurs restent sans contestation possible.

### Article 3 : Inscription

La participation est **gratuite**. Le bulletin d'inscription est joint au présent règlement Il est aussi téléchargeable au format Word sur le site de la commune <http://www.mairiedefons.fr/>

L'inscription se fera par envoi du bulletin d'inscription complété, signé, accompagné des photos des œuvres, indiquant le nom de chaque œuvre et ses dimensions. Les photos devront être de bonne qualité.

Le tout pourra être envoyé par mail à l'adresse [fonsculture@gmail.com](mailto:fonsculture@gmail.com) ou adressé par la poste à :

Commission Culture  
mairie de Fons, place Alphonse Daudet, 30730 FONS,  
**avant le 16 février 2019, dernier délai.**

#### Article 4 : Présentation des œuvres

Le sujet est libre, toutes les techniques graphiques ou en volume sont acceptées.

Chaque peintre disposera de deux grilles d'exposition (*dimensions de chaque grilles : hauteur 2m, largeur 1m*). La taille des œuvres devra donc s'adapter à cet espace. Pour assurer à l'ensemble de l'exposition un aspect soigné, les œuvres ne pourront pas être posées à terre, et ne devront pas déborder latéralement des grilles. L'attribution des espaces sera faite par la commission, en fonction du caractère des œuvres présentées.

Les sculpteurs, s'ils n'ont pas de supports de présentation, auront à disposition une table de 2m x 0,80m. La taille des œuvres devra là aussi s'adapter à cet espace. Les sculptures non adaptées à l'espace du foyer et/ou jugées trop volumineuses par les organisateurs seront refusées.

#### Article 5 : Accrochage

L'accrochage sera réalisé par les artistes ou leur représentant le **vendredi 22 mars 2019 à partir de 10h30.**

La commission met à disposition les grilles d'exposition habillées de tissu, ainsi que les systèmes d'accrochage (*chaînettes et crochets S*). Les épingles ne pourront pas être utilisées, aucun trou ne devra être fait dans les housses en tissu. Des tables seront mises à disposition pour l'exposition des outils et les démonstrations éventuelles, mais eu égard à leur taille (2m) elles seront, sauf exception, partagées par deux artistes.

#### Article 6 : Décrochage

Le décrochage aura lieu le dimanche 24 mars après la clôture. Il doit être effectué par l'exposant ou une personne mandatée dont l'identité, indiquée sur le bulletin d'inscription, pourra être vérifiée.

**Attention:** aucune œuvre ne devra être décrochée ou déplacée durant la période d'exposition.

#### Article 7 : Assurance

Le comité organisateur invite les participants à contracter une assurance personnelle pour leurs œuvres, et décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres exposées.

#### Article 8 : Publicité

Les organisateurs s'engagent à effectuer la publicité du salon auprès des médias. Les artistes autorisent les organisateurs à utiliser, durant 1 an, leur image et celle des œuvres exposées.

Les fichiers JPEG de l'affiche et de l'invitation seront envoyés aux artistes, pour diffusion sur leurs réseaux.

Un catalogue sous forme de dépliant sera réalisé. Il portera pour chaque artiste la photo d'une œuvre et ses coordonnées complètes (Nom ou nom d'artiste, adresse, téléphone, adresse mail). La photo sera choisie par l'artiste, qui fournira un fichier JPEG de bonne définition (300dpi minimum), à envoyer à [fonsculture@gmail.com](mailto:fonsculture@gmail.com)

#### Article 11 : Acceptation du règlement

L'envoi du bulletin d'inscription signé vaut acceptation sans réserve du présent règlement

**Attention:** afin d'assurer à chaque participant un espace suffisant, et à la manifestation son caractère convivial, le nombre de places est limité.

# Balad'Arts

Rendez-vous des  
Artistes



FONS du 22 au 24 mars



SAINT GENIES du 23 au 29 mars

L'Art du Nu

SAUZET du 22 au 24 mars